

L'interprétariat

Espace de médiation interculturelle dans le contexte francophone québécois

Karine Morissette

Volume 27, numéro 1, 2005

Appartenances
Belonging

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/014031ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/014031ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (imprimé)

1708-0401 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Morissette, K. (2005). L'interprétariat : espace de médiation interculturelle dans le contexte francophone québécois. *Ethnologies*, 27(1), 307–327.
<https://doi.org/10.7202/014031ar>

Résumé de l'article

Afin de maintenir la spécificité linguistique du Québec, le gouvernement québécois encourage l'établissement d'immigrants indépendants francophones sur son territoire. Cependant, le Québec accueille aussi des immigrants allophones pour qui la méconnaissance du français constitue un obstacle à l'intégration et à la participation à cette société d'accueil. Afin d'atténuer cette barrière linguistique, les nouveaux arrivants allophones peuvent recourir aux services d'un interprète. Mais ce dernier, qui évolue en milieu social, ne fait-il que de la traduction ? En comparant la pratique de deux interprètes exerçant à Québec, nous pourrions constater que l'interprète peut être également un médiateur interculturel qui facilite l'établissement de liens entre les immigrants allophones et les membres de la société d'accueil, voire qui favorise l'intégration et la participation de ces personnes à la société québécoise.

L'INTERPRÉTARIAT

Espace de médiation interculturelle dans le contexte francophone québécois

Karine Morissette

Université Laval

La langue française constitue le ciment de la spécificité du Québec. L'affirmation et la promotion de l'identité québécoise reposent d'abord sur sa langue officielle, qui fonde le sentiment d'appartenance à la communauté. C'est pourquoi il est essentiel d'en assurer l'usage, d'en valoriser la maîtrise et d'en améliorer la qualité (Line Beauchamp)¹.

Ces propos de Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, tenus à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Loi sur la langue officielle (loi 22), illustrent la place occupée par la langue française dans la société québécoise. La langue française est en effet au coeur de l'identité des Québécois et des Québécoises. De ce fait, il n'est pas surprenant de constater tous les efforts déployés par le gouvernement provincial pour assurer la pérennité du fait français au Québec et ainsi garantir la conservation du caractère distinct de cette province. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement québécois a adopté dans les années 1970 deux lois linguistiques, la loi 22 (1974) et la loi 101 (1977). Par ailleurs, pour assurer le maintien du poids francophone du Québec dans le Canada, le gouvernement provincial s'est également tourné vers l'immigration. Par l'entremise de la sélection des immigrants indépendants, il encourage la venue et l'établissement au Québec de nouveaux arrivants maîtrisant

1. Voir le site : http://www.spl.gouv.qc.ca/secretariat/c_trentième_anniversaire.html

la langue française. Et à ceux dont la maîtrise de cette langue est insuffisante, des programmes de francisation sont offerts afin qu'ils puissent participer à la communauté québécoise francophone.

Toutefois, comment ces nouveaux arrivants allophones peuvent-ils communiquer et établir des liens avec les membres de la société québécoise avant d'acquérir une connaissance suffisante du français ? L'interprète constitue l'un des moyens permettant d'y arriver et ce, en atténuant la barrière linguistique rencontrée par ces immigrants. Alors que l'interprète permet qu'une communication soit établie entre ces nouveaux arrivants allophones et les membres de la société d'accueil, son rôle se limite-t-il à traduire ? L'interprète qui évolue en milieu social peut-il également se voir attribuer un rôle de médiateur interculturel ?

Cet article explore l'hypothèse que le rôle de l'interprète ne se limite pas à la traduction entre deux langues ; il consiste aussi à établir des liens entre des individus de différentes cultures. Je propose ainsi d'étudier comment l'interprète peut faciliter l'intégration et l'adaptation des personnes immigrantes allophones à la société québécoise en effectuant des médiations entre elles et les membres de cette société d'accueil. En étudiant plus particulièrement le rôle de médiateur interculturel de l'interprète, nous pourrions comprendre comment sa pratique permet aux immigrants allophones qu'il accompagne de participer à la collectivité québécoise tout en favorisant le rapprochement entre ces nouveaux arrivants et les membres de cette société. Nous pourrions alors constater si ce rôle de médiateur interculturel de l'interprète peut favoriser l'intégration de ces immigrants à un Québec francophone respectueux des différences.

À l'instar d'autres recherches ayant étudié le concept de médiation (Bochner 1981 ; Six 1990, 1995 ; Es Safi 1996 ; Guilbert 2004), je considère que ce processus peut se produire en dehors de tout conflit, en étant plutôt créateur de liens entre des individus ou des groupes. Ainsi, la médiation est conçue comme étant « une dynamique créatrice de solidarité [qui] favoris[e] une plus grande participation des individus à la société, plus engagés dans le tissu social » (Es Safi 1996 : 11). L'interprète agissant comme médiateur interculturel fait donc plus que de la traduction entre deux langues. « Ses connaissances des valeurs, de la religion, des représentations en jeu dans une situation de traduction facilitent la compréhension de la situation de communication » (Graber 2002 : 117). Par conséquent, se posant comme tiers neutre et

indépendant, il permet la réalisation d'une communication entre des personnes ne partageant pas la même langue ni la même culture, tout en favorisant leur connaissance effective, ce qui ne peut qu'encourager leur rapprochement.

La pratique de l'interprète s'insérant dans le contexte linguistique qui caractérise le Québec, nous devons porter une attention particulière à la question de la langue française dans la province. Par ailleurs, il sera pertinent de présenter la place occupée par l'immigration au Québec en tenant compte, plus particulièrement, de sa situation linguistique. Pour traiter de la question des interprètes qui accompagnent les immigrants allophones à Québec, je ferai référence à l'expérience vécue par deux interprètes travaillant dans la région qui ont une vision différente de leur rôle, ce qui a évidemment une incidence sur leur pratique.

La langue française au Québec

L'histoire du français au Québec a débuté avec l'arrivée des premiers colonisateurs français au tout début des années 1600. À travers les siècles, cette langue a su perdurer dans la province et ce, malgré le sentiment de menace identitaire entraîné par la dominance de la langue anglaise parlée par la majorité de la population du pays. Ce sentiment ressenti par les Québécois, et autrefois par les Canadiens français, les a incités à construire leur identité en mettant l'accent sur l'élément qui les rassemblait et qui les distinguait de leurs voisins : la langue française. Cela peut expliquer que cette langue est aujourd'hui au cœur de l'identité québécoise.

Malgré ce fait, la pérennité du français au Québec n'a jamais pu être assurée. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement québécois a adopté, dans les années 1970, deux lois linguistiques qui officialisent le statut de la langue française dans la province. La loi 22, adoptée le 31 juillet 1974, fait du français la langue officielle du Québec. Quant à la Charte de la langue française (loi 101), adoptée le 26 août 1977, elle fait du français la langue normale et habituelle de la vie publique dans la province. Depuis l'adoption de cette loi, « le discours officiel invite de plus en plus tous les Québécois à participer à l'édification d'un Québec essentiellement français, mais en même temps respectueux de ses composantes » (Plourde 2003 : 233). La langue française constitue donc l'élément rassembleur de la société québécoise autour

duquel doivent se réunir tous les Québécois, peu importe leur origine. Ce dernier point est très important à souligner, car la présence des immigrants au Québec aura une incidence certaine sur le maintien de la spécificité du fait français dans la province.

L'immigration dans la province québécoise

Chaque année, le Québec doit accueillir un nombre important de personnes immigrantes pour pallier le non-renouvellement de sa population, pour maintenir le poids politique du Québec dans le Canada et pour assurer la pérennité du fait français dans la province. C'est ainsi qu'entre 1996 et 2001, 131 660 immigrants se sont établis au Québec (MRCI 2004 : 16) et pour l'année 2005, le gouvernement québécois compte accueillir plus de 40 000 nouveaux arrivants sur son territoire (MRCI 2004 : 3). Ces derniers sont invités à se joindre à la communauté québécoise francophone et il est attendu d'eux qu'ils emploieront le français comme langue d'usage dans la vie publique. À la suite de l'Accord Canada-Québec (1991), le Québec a la pleine responsabilité de la sélection des immigrants indépendants, c'est-à-dire ceux vivant une immigration économique, qu'ils fassent partie des travailleurs qualifiés ou des gens d'affaires. Il encourage donc la sélection de candidats qui possèdent déjà une certaine maîtrise du français. Ainsi, le nombre d'immigrants connaissant cette langue à leur arrivée au Québec augmente depuis quelques années : en 1999, 42,8% des immigrants connaissaient le français, alors qu'en 2001, ils étaient 47% à le connaître et en 2003, un peu plus de 50% (MRCI 2004 : 66). De ce fait, le gouvernement québécois s'assure, d'une certaine manière, de la participation de ces immigrants à la collectivité québécoise francophone.

Cependant, pour les immigrants qui ne connaissent pas la langue française à leur arrivée au Québec, la situation est différente de celle vécue par les nouveaux arrivants francophones. Comment peuvent-ils participer à cette société francophone et s'y identifier ? Le sentiment de menace identitaire éprouvée par les Québécois face à l'anglais peut-il également être ressenti du fait de la venue constante de nouveaux arrivants allophones qui ne peuvent, dès leur arrivée, se joindre à la communauté francophone ? Ces questions sont d'autant plus pertinentes que le Québec accueille au fil des ans une population immigrante dont la provenance se diversifie. De plus, la très grande majorité des nouveaux

arrivants allophones va s'établir dans la région métropolitaine de Montréal où la présence du groupe linguistique anglophone est très importante et risque donc d'exercer sur eux une forte attraction. Alors que l'on sait que la connaissance de la langue de la société d'accueil a une incidence décisive sur l'intégration des immigrants à cette société, qu'arrive-t-il à ces immigrants allophones qui s'établissent dans la société québécoise ?

Pour favoriser l'apprentissage du français chez ces immigrants, le gouvernement québécois a mis sur pied des programmes de francisation visant à leur permettre de connaître et de maîtriser le français le plus rapidement possible. Toutefois, avant de suivre leur parcours en francisation, les immigrants allophones font face à des délais d'attente qui ne cessent de s'allonger avec le temps. Pendant cette période d'attente et même une fois la francisation commencée, avant d'avoir acquis une certaine maîtrise de la langue française, la communication entre les immigrants allophones et les membres de la société québécoise peut se réaliser par l'entremise d'un interprète.

Au Canada, la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît aux personnes allophones le droit à l'assistance d'un interprète dans le contexte judiciaire. Au Québec, la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Loi 120) vise, dans l'article 2.7, « à favoriser, compte tenu des ressources, l'accessibilité à des services de santé et des services sociaux, dans leur langue, pour les personnes des différentes communautés culturelles » (Hemlin et Mesa 1996 : 9). Malgré cela, certains immigrants allophones ne bénéficient pas d'un accès égal aux services, puisque les ressources dont on doit tenir compte, qu'elles soient financières ou humaines, peuvent faire défaut. Compte tenu de ce contexte, il est pertinent de se demander si la situation d'interprétariat ainsi engendrée présente des particularités. Pour bien comprendre ce qu'implique cette situation, il est nécessaire de s'attarder au contexte de pratique de l'interprète.

Le contexte de pratique de l'interprète

La pratique de l'interprète l'amène à évoluer dans le contexte des relations interculturelles, car elle sous-entend que des personnes de différentes cultures entrent en relation. Le processus de communication interculturelle est alors à l'origine des relations qui se développent entre les trois acteurs sociaux concernés par l'interprétariat, soit l'immigrant

allophone, l'intervenant et l'interprète. Dans ce type de communication, des malentendus peuvent survenir et ce, lorsque les personnes qui y participent ont une mauvaise approche de la différence, que ce soit par ethnocentrisme ou en raison de préjugés et de stéréotypes. Ces diverses approches de la différence sont en lien avec les représentations que les individus ont d'eux-mêmes et de l'autre (Ladmiral et Lipiansky 1989 ; Abdallah-Preteceille et Camilleri 1993). Les représentations de l'autre qui diffère culturellement pourront ainsi constituer des obstacles importants à la communication interculturelle et entraîner des incompréhensions. En considérant le fait que la rencontre interculturelle constitue un lieu où le sentiment de menace identitaire peut surgir à tout instant, il est évident que la négociation d'identité qui en découle constitue une opération délicate qui doit être conduite avec soin (Guilbert 1996 : 83).

De ce fait, lorsque la communication interculturelle nécessite la présence d'un interprète, le rôle tenu par ce dernier pourra avoir une incidence importante sur ces différents aspects reliés à ce type particulier de communication. À ce sujet, il est pertinent de souligner qu'il existe différentes conceptions quant au rôle de l'interprète. En effet, celui-ci peut être vu comme un traducteur, c'est-à-dire une personne qui fait de la traduction entre deux langues. Il est alors considéré comme un outil de travail mis au profit de l'intervenant et il occupe ainsi un rôle passif dans la relation communicationnelle. L'interprète peut aussi se voir attribuer le rôle d'avocat ou de conseiller de l'immigrant allophone. Cette forme d'interprétariat suppose un rôle actif de la part de l'interprète qui soutient l'immigrant allophone et qui peut même aller jusqu'à faire ses propres interventions pour tenter de renforcer l'argumentation. L'interprète peut également tenir le rôle de médiateur interculturel. Dans ce cas, l'interprète ne fait pas que la traduction linguistique, il effectue aussi la traduction du contexte culturel, que ce soit « le langage non-verbal, le contexte juridique et politique du pays d'accueil, les règles et normes sociales [...] » (Weiss et Stucker 1998 : 46). Ce type d'interprétariat rejoint dans une certaine mesure l'une des conceptions actuelles de l'interprète au Québec et au Canada où cet acteur social est désigné par le titre d'*interprète linguistique et culturel* (au Québec) et celui de *cultural interpreter* (au Canada). Par contre, la médiation interculturelle y étant considérée uniquement sous l'angle de la résolution de conflits, les interprètes évoluant dans ces sociétés d'accueil se voient difficilement attribuer ce rôle et ce, même si leur pratique constitue parfois de la médiation dans le sens où je l'ai définie

précédemment. Quant aux conceptions de l'interprète comme traducteur et comme avocat de l'immigrant allophone, elles sont aussi présentes au Canada (Roberts 1995 ; Mesa 1997 ; Garber 2000).

Dans la situation d'interprétariat qui nous intéresse ici, celle se déroulant dans le milieu social, nous pouvons supposer que c'est le rôle de médiateur interculturel de l'interprète qui pourra favoriser davantage l'établissement d'une communication adéquate entre les trois acteurs concernés. En effet, le médiateur interculturel étant une personne qui a développé une aptitude à la décentration par rapport à sa culture d'origine, il pourra prendre conscience de sa propre culture tout en observant et en comprenant la culture de l'autre. Ainsi, l'interprète médiateur interculturel sera-t-il capable de contextualiser culturellement les événements qui se présentent à lui pour arriver à une compréhension mutuelle de l'autre. Par conséquent, le rôle de médiateur interculturel de l'interprète favorisera une bonne communication entre lui, l'immigrant allophone et l'intervenant.

Mais qui sont ces interprètes ? Quels rôles jouent-ils concrètement dans la société québécoise ? Comment permettent-ils aux immigrants allophones qu'ils accompagnent de participer à la vie québécoise francophone ? Pour répondre à ces questions, j'aurai recours aux propos de deux interprètes rencontrés dans le cadre de ma recherche de doctorat et avec lesquels j'ai réalisé un entretien biographique. Ce type d'entretien, étant non-dirigé, permet aux interlocuteurs rencontrés de construire eux-mêmes leur récit, ce qui nous donne accès aux représentations que ces personnes ont de leurs expériences vécues. De plus, la distance temporelle qui sépare les événements vécus du récit raconté fait en sorte que les interlocuteurs peuvent créer et construire du sens quant aux événements passés. Cette distance temporelle entraîne aussi un apaisement de leurs souffrances lorsqu'ils revivent les événements racontés. En réalisant une analyse de contenu de ces entretiens biographiques, nous pouvons connaître les représentations que ces deux interlocuteurs ont de leur propre expérience migratoire et de leur rôle comme interprètes à Québec.

L'expérience de ces interprètes comme immigrants établis dans la société québécoise est donc à considérer puisqu'elle peut être révélatrice de la situation vécue par les personnes immigrantes non francophones qui viennent vivre au Québec. Par ailleurs, bien que ces deux interprètes fassent partie de la même catégorie d'immigration, les réfugiés, ils partagent deux visions différentes quant aux rôles qu'ils ont à jouer

dans la société québécoise en tant qu'interprètes. Cette façon de voir leur rôle influence l'accompagnement qu'ils réalisent auprès des nouveaux arrivants allophones à Québec. En comparant les propos de ces deux interlocuteurs, nous pourrions examiner deux des rôles possibles des interprètes, soit celui de traducteur entre deux langues et celui de médiateur interculturel et étudier l'incidence de ces rôles sur l'intégration des immigrants allophones à la vie québécoise francophone. Bien que ces deux entretiens ne permettent pas de tirer de généralisations sur ces deux rôles des interprètes et sur leur incidence, leur pertinence ne fait aucun doute puisqu'ils sont représentatifs d'une réalité sociale et qu'ils permettent de poser une première réflexion qui sera à approfondir dans la poursuite de mes recherches.

Deux interprètes, deux parcours distincts²

Manuel est originaire de Colombie. Il est arrivé au Québec en 1999 après avoir eu de sérieuses raisons de croire que sa vie était menacée en raison de l'emploi qu'il occupait dans son pays d'origine. À son arrivée au Québec, Manuel ne connaissait pas la langue française, mais possédait une certaine maîtrise de l'anglais. En attendant de suivre sa formation en francisation, Manuel se débrouillait seul en utilisant la langue anglaise,

sauf que j'essayais toujours de ne pas vouloir avoir un interprète auprès de moi. Oui. J'essayais toujours : « on est au Canada, il y a quelqu'un qui doit parler anglais ». Ça c'était toujours mon point de vue auprès du Centre Local d'Emploi, auprès de l'assurance maladie, c'était sûr qu'il y avait toujours quelqu'un qui parle anglais, au moins qui comprend. Donc je m'adressais à cette personne puis je n'avais pas de difficulté. Donc je me suis pas servi, disons peu, des interprètes qui travaillent dans les différents organismes à Québec.

Cependant, cette façon de faire n'a pas toujours été facile, comme Manuel en fait la remarque.

Disons que j'ai eu certaines difficultés parce que je comprenais pas la problématique politique ou le contexte des lois qui conforment la province de Québec à ce moment-là, dans laquelle le français était statué dans certaines lois par rapport à l'anglais, puis comment c'était

2. Les entretiens avec les deux interprètes portant les pseudonymes de Manuel et de William se sont déroulés à l'Université Laval, le 12 octobre 2004 pour Manuel et le 5 octobre 2004 pour William.

pas mal une province bilingue dans laquelle les gens parlaient bien l'anglais comme le français. Et je me suis trompé vraiment.

Comme nous pouvons le constater, la particularité linguistique de la province n'est pas toujours bien comprise par les immigrants qui s'y établissent. De ce fait, pour ceux qui ne connaissent pas la langue française et qui utilisent l'anglais pour se débrouiller par eux-mêmes, les premières expériences dans la société québécoise peuvent s'avérer « houleuses », et cela est d'autant plus vrai pour les immigrants qui, comme Manuel, s'établissent dans des régions où la proportion de personnes utilisant la langue anglaise est faible. Bien que Manuel ait toujours préféré interagir dans la société québécoise de façon autonome en ayant recours à l'anglais, il ne comprenait pas l'implication de cette façon de faire dans cette société. Ainsi, nous pouvons supposer que lors des premiers mois passés dans la province, Manuel ne s'identifiait pas à la collectivité québécoise francophone. Par contre, avec le temps, cette situation a changé puisque Manuel s'identifie aujourd'hui comme un Québécois qui n'a toutefois pas renoncé à son identité colombienne. L'apprentissage et la maîtrise de la langue française constituent des éléments qui peuvent expliquer ce sentiment d'appartenance développé par Manuel envers la société québécoise.

Quant à William, il est originaire du Burundi, pays qu'il a dû fuir en 1988 en raison de la guerre civile qui y sévissait. Contrairement à Manuel, William a appris la langue française dans son pays d'origine. Ainsi, quand il est arrivé au Québec, il n'a pas eu trop de difficulté à communiquer avec les membres de la société d'accueil bien que « le français, même les mots, le français auquel j'étais habitué ce n'est pas le français qu'on parle ici comme tel ». Ainsi, malgré certains accroc liés à l'accent québécois, William n'a pas éprouvé de problème majeur pour communiquer en français.

Cependant, William est conscient de l'importance d'être capable de communiquer dans la langue de la société d'accueil. Cette conscience, William l'a acquise suite à ses séjours dans différents pays de transit où il a vécu des problèmes majeurs liés à la méconnaissance des langues de ces pays. À ce sujet William mentionne que

ce sont des problèmes que j'ai vécu moi aussi. J'ai vécu quand des personnes ne pouvaient pas m'entendre, ils ne pouvaient pas capter mon problème. Parfois je m'exprimais mal parce que c'était une mauvaise, parce que c'était une langue que je ne connaissais pas. Et

quand je voyais par exemple une personne qui n'avait pas le temps de m'écouter, de m'entendre, alors ça, ça me choquait. Ça me choquait dire « oh là là, c'est malheureux ».

Le fait de ne pas pouvoir communiquer avec les membres de la société d'accueil peut avoir des répercussions négatives pour les immigrants qui risquent de se sentir rejetés par ces personnes, voire même par cette société. Ainsi, l'intégration et l'identification à cette société s'avèrent quasiment impossibles si l'on n'en maîtrise pas la langue.

L'expérience de William l'a conduit à apprendre différentes langues nationales lors de ses séjours dans différents pays de transit et ce, afin de pouvoir communiquer avec la population locale. Et c'est grâce à ses connaissances linguistiques que William a agi dans ces pays comme interprète. En Afrique, l'apprentissage du français ou de l'anglais se réalise à l'école. Toutefois, pour la population qui n'a pas l'opportunité de se scolariser, l'apprentissage de ces deux langues est plus difficile. Ainsi, lorsqu'il se produit des situations de guerre, une partie importante de la population qui fuit le pays ne connaît ni l'anglais, ni le français. Cette situation a des conséquences considérables sur la vie de ces personnes dans les camps de réfugiés, car

les ONG ne parlent pas notre langue maternelle, ils travaillent avec soit l'anglais ou le français ; alors à ce moment-là, il y a toujours des interprètes, il faut expliquer, il faut être auprès des expatriés ou des membres des ONG pour être entre la population non-instruite et les ONG qui veulent nous aider, qui cherchent des informations pour savoir comment ils peuvent aider là ceux qui sont dans les camps de réfugiés. Alors en fait, on entre dans le métier d'interprétariat sans le savoir, là on est obligé d'interpréter et donc de parler pour les autres.

William a donc commencé à être interprète sans recevoir de formation, en accompagnant des personnes réfugiées dans les camps et ce, de façon spontanée, lorsque ces personnes allaient vers lui pour lui demander son aide. Et c'est en continuité avec cette expérience dans les camps de réfugiés que William a poursuivi son rôle d'interprète à Québec où il accompagne bénévolement des membres de sa communauté.

Deux interprètes, une expérience commune

Bien que Manuel et William soient tous deux arrivés au Québec en tant que réfugiés, ils ont vécu leurs premiers temps dans la province de

façon différente, en raison principalement de leur niveau de connaissance de la langue française. Par contre, de façon générale, est-ce que nous pourrions affirmer que l'expérience d'immigration qui unit Manuel et William aux immigrants allophones qu'ils accompagnent a une influence quelconque sur leur pratique ?

Pour les deux interprètes rencontrés, le fait d'avoir eux-mêmes vécu une expérience migratoire influe effectivement sur l'accompagnement qu'ils réalisent auprès des personnes immigrantes allophones. Alors que William fait ressortir sans hésiter l'influence positive de cette expérience commune, Manuel, lui, est plus réservé quant à l'incidence de ce vécu sur sa pratique d'interprète à Québec. William soutient que

les gens qui ont vécu dans la situation de réfugié, évidemment ils traversent beaucoup de problèmes, beaucoup de problèmes. Et moi, comme quelqu'un qui a été réfugié pendant plus de dix ans, c'est seize ans maintenant que j'ai quitté le pays, alors moi je dis je les comprends, d'abord même quand ils ne parlent pas, je peux lire dans leurs gestes leurs problèmes, je peux les comprendre. Quand ils s'expriment, je peux savoir ce qu'ils disent, surtout les gens de ma culture.

Par conséquent, le rôle de médiateur interculturel de William bénéficie de cette expérience migratoire commune, puisqu'il comprend le vécu des personnes réfugiées qu'il accompagne et qu'il est aussi conscient de tout ce que cela implique.

Par ailleurs, il est important de mentionner que William souligne aussi l'influence du fait qu'il partage une certaine culture avec les Africains qu'il accompagne, en raison de leur origine régionale commune, la région des Grands Lacs. Cette culture commune est à considérer, car elle permet à l'interprète d'avoir accès aux deux réalités culturelles, celle de la société d'origine et celle de la société d'accueil, ce qui peut favoriser la communication entre l'intervenant et l'immigrant allophone. En effet, l'interprète, qui joue le rôle de médiateur interculturel, ne fait pas que la traduction linguistique, il « donne accès aux informations et explications émanant du contexte, qui sont indispensables à une compréhension mutuelle entre les partenaires de l'interaction » (Weiss et Stuker 1998 : 45). D'où l'importance pour l'interprète de partager la culture d'origine de la personne allophone qu'il accompagne.

En ce qui a trait à Manuel, son discours permet d'entrevoir l'influence du partage d'une expérience migratoire commune avec les

personnes allophones qu'il accompagne, bien qu'il n'aborde pas directement ce sujet. À ce propos, il mentionne que son expérience migratoire lui a permis de connaître

les difficultés [auxquelles] on est sujet justement à cause d'une immigration forcée [...]. Et puis, qu'on avait des affaires, qu'on avait une vie dans le pays d'origine, qu'on n'en a plus une fois qu'on arrive, ceux qui arrivent avec le statut de réfugié, qui n'en a plus, n'a plus sa voiture, n'a plus de télévision, n'a plus ses affaires à eux, donc au début ça fait du mal jusqu'à ce que la personne comprenne que la seule façon de réussir c'est avec l'apprentissage de la langue puis l'acceptation de la culture.

Ainsi, l'expérience de migration forcée de Manuel lui permet de comprendre comment se sentent les personnes réfugiées allophones qu'il accompagne à Québec lorsqu'il est interprète. De plus, ses propos permettent de souligner l'importance de l'apprentissage de la langue française au Québec pour l'intégration des personnes immigrantes à cette société.

Toutefois, le fait de partager une expérience et une culture communes avec les immigrants allophones qu'ils accompagnent n'a pas le même effet sur la pratique des deux interprètes rencontrés. En effet, comme nous allons le constater, le rôle de médiateur interculturel n'est endossé par l'un d'entre eux.

Deux interprètes, deux visions différentes

Tandis que Manuel se voit comme un traducteur entre deux langues, William se présente plutôt comme un médiateur. Quelle est l'incidence de cette différence du rôle de l'interprète en ce qui a trait à l'accompagnement des immigrants allophones et aux rapprochements qu'ils peuvent permettre entre ces derniers et les membres de la société d'accueil ? Pour répondre à cette question, il est d'abord pertinent de présenter la façon dont Manuel et William se représentent leur rôle d'interprète.

L'interprète traducteur

Manuel se considère comme un traducteur, « un téléphone » qui permet la communication entre deux personnes qui ne parlent pas une langue commune.

Je dis toujours, moi comme interprète, je suis seulement que le téléphone entre deux langues, point à la ligne [...]. Pour moi, ou moi ce que je fais, moi personnellement je suis la communication entre les deux langues, point à la ligne puis pour moi ça reste comme ça.

Manuel n'endosse donc pas le rôle de médiateur interculturel lorsqu'il agit en tant qu'interprète. Pour lui, toute l'importance de sa pratique réside dans le fait qu'il ne doit pas interpréter les propos des personnes qu'il accompagne : il ne doit que les traduire. En limitant dès le départ son rôle d'interprète à la traduction, Manuel essaie de faire obstacle aux attentes que pourraient entretenir les personnes de sa communauté d'origine à son égard, alors qu'elles pourraient lui attribuer un pouvoir qu'il n'a pas en réalité. C'est ce qui ressort de ses propos lorsqu'il mentionne que

je suis toujours un téléphone, une communication entre deux personnes, point à la ligne, pour moi c'est ça, disons ça c'est mon travail puis à mon avis c'est la meilleure façon de ne pas aller plus loin parce que j'ai pas ce pouvoir, je suis pas un agent d'immigration pour prendre des décisions par rapport aux étrangers [...]. Les gens, plusieurs personnes pensent que parce que je suis interprète j'ai des contacts ou des connexions à l'intérieur du MRCI, puis que je peux faire des choses pour eux...

Le partage d'une culture commune entre l'interprète et l'immigrant allophone peut donc entraîner des attentes irréalistes envers l'interprète, bien qu'elle puisse aussi permettre une meilleure communication entre les acteurs engagés dans la situation d'interprétariat. Pour contrecarrer ces attentes, Manuel établit dès le départ les limites de son rôle : « tout ce qui est immigration ou à tout ce que vous avez prochainement, ça ne me concerne pas. Point à la ligne ».

En agissant ainsi, Manuel s'assure que les immigrants qu'il accompagne n'entretiendront pas de faux espoirs à son sujet.

Par ailleurs, c'est par souci de professionnalisme que Manuel va privilégier la traduction lorsqu'il est interprète. À ce propos, il soutient que s'il a obtenu un emploi d'interprète au ministère de la Justice, c'est justement parce qu'il se limite à faire de la traduction entre deux langues. Il est évident que cela correspond au milieu de travail dans lequel il évolue (milieu de la justice). Par contre, Manuel agit aussi en tant qu'interprète au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI). Dans ce milieu de travail, il se présente aussi comme un traducteur, bien qu'il fasse davantage preuve de souplesse.

En effet, lorsque Manuel travaille au MRCI, il peut arriver qu'il doive ajuster sa traduction selon le niveau de langage des personnes qui participent à la communication. Dans son entretien, Manuel établit lui-même la distinction entre ces deux milieux de travail.

Pour le ministère de la Justice c'est beaucoup plus technique [...]. Il faut être extrêmement clair lorsqu'on fait la traduction. Pour MRCI ça dépend toujours de la culture de la personne. Je m'explique : ça dépend toujours comment la personne exprime ses sentiments, comment elle exprime une idée, oui, il faut toujours arriver au niveau de la personne. Si la personne parle de façon très simple, moi je fais la traduction très simple. Après ça c'est une grosse parenthèse quand je parle, quand je fais la parenthèse j'explique à l'agent d'immigration ce que la personne veut dire dans un terme que lui comprend, oui. Mais je traduis pareil, je traduis ce que la personne dit, d'une langue à l'autre.

Ainsi, nous pouvons constater que, même si l'interprète définit clairement son rôle, dans le cas de Manuel comme traducteur entre deux langues, il n'en demeure pas moins qu'il doit faire preuve d'une certaine capacité d'adaptation pour s'ajuster aux personnes qu'il accompagne. Cette adaptation est également liée aux intervenants qui collaborent avec l'interprète. En effet, comme il n'existe pas de méthode spécifique pour travailler avec un interprète, les intervenants peuvent avoir des attentes différentes envers lui. C'est ce que vit Manuel lorsqu'il collabore avec des agents du MRCI : « chaque agent d'immigration a sa propre personnalité, sa propre façon de travailler donc il faut évidemment s'ajuster à chaque personnalité, à chaque agent d'immigration ». Le rôle d'interprète de Manuel exige donc qu'il puisse s'adapter aux différentes façons de faire des intervenants. Or, malgré ces ajustements mineurs, Manuel n'effectue toujours que de la traduction entre deux langues lorsqu'il endosse son rôle d'interprète. De ce fait, il va permettre une communication entre les acteurs concernés sans toutefois rechercher à favoriser une meilleure connaissance de chacun.

L'interprète médiateur interculturel

L'expérience qui est vécue par William en tant qu'interprète est très différente de celle de Manuel. En effet, contrairement à Manuel qui occupe un emploi officiel d'interprète, William agit en tant qu'interprète de façon « spontanée ». Cela signifie que William ne travaille pas comme interprète au sein d'une instance officielle (ministère

ou organisme à but non lucratif), mais qu'il répond plutôt aux demandes qui lui parviennent de la part de certains membres de sa communauté d'origine. Il peut alors les accompagner lors de

petites activités dans le quartier, dans les petits déplacements, au centre d'achats [...], au dispensaire, à l'Église, comme ça, leur apprendre comment on prend des autobus, comment aller chercher l'école, tout ça. Moi, aider dans ce sens là, je vais souvent au centre Louis-Jolliet pour accompagner les gens qui veulent la francisation, je demande les inscriptions, toutes les informations avec eux et puis ils entrent à l'école pour apprendre le français. Et puis je les accompagne souvent au Centre Local d'Emploi, quand ils ont des rendez-vous avec les agents, j'entre avec au bureau, j'interprète ce qu'ils disent, c'est comme ça [...]. S'il a des correspondances qu'il ne comprend pas, il m'appelle, etc. S'il a besoin de communiquer avec l'immigration pour leur prêt, s'il a besoin que je téléphone, lui demander, de donner un service, par exemple une assurance, Internet, chaque fois ça dépend.

L'accompagnement réalisé par William en tant qu'interprète ne se limite donc pas à la traduction ; il est plutôt un relais entre ces nouveaux arrivants et la société québécoise. À travers sa pratique, William permet ainsi à ces immigrants allophones de participer à la collectivité québécoise, que ce soit à travers leur inscription dans certaines démarches plus institutionnalisées (recherche d'emplois, francisation) ou en leur donnant la possibilité d'effectuer des activités de la vie quotidienne. Ces immigrants allophones peuvent alors sentir qu'ils sont des acteurs à part entière dans la collectivité et ce, même si la barrière linguistique les empêche de communiquer directement avec les membres de la société québécoise. De ce fait, leur intégration à cette société d'accueil n'en est que favorisée.

Lorsqu'il permet l'établissement d'une communication entre les intervenants québécois et les immigrants allophones, William n'effectue pas seulement de la traduction mot à mot : il va plutôt essayer de comprendre et de dire ce que la personne immigrante a voulu dire et ce, en tenant compte aussi de ses sentiments. Pour y arriver, William va tout faire pour se

mettre dans leur peau, pour le stimuler, pour l'aider à tout dire, à dire ce qu'il veut dire, à demander ce qu'il veut demander poliment, sans peur, sans crainte parce que la personne que tu vois devant toi il est là pour t'aider, il veut savoir ton problème et il est disposé à te donner les réponses qu'il est capable de donner [...]. Même moi, je ne fais pas

grand-chose, je stimule tout simplement, voilà. Et quand il voit le résultat, il voit que ce qu'il veut, il l'a, il dit « Ah, il a tout dit. Il a dit ça correctement ». Et que l'intervenant, quand il voit que la personne est contente, il est content d'avoir capté le message, alors moi, c'est ma fierté quand je vois que tout le monde est soulagé.

En tant qu'interprète, William est donc plus qu'un traducteur entre deux langues : il est un médiateur qui permet le rapprochement entre les immigrants qu'il accompagne et les intervenants. En effet, en considérant les sentiments des personnes allophones et en tenant compte de l'influence de la culture de chacun, William favorise l'établissement d'une communication effective entre l'intervenant et l'immigrant allophone en permettant leur compréhension mutuelle, ce qui facilitera alors l'établissement de bonnes relations entre eux.

Il est aussi essentiel de souligner le fait que, selon William, les intervenants apprécient sa façon de procéder, tandis que de nombreuses études ont démontré que, généralement, les intervenants perçoivent moins bien les interprètes spontanés que les interprètes officiels (Es Safi 1996 ; Mesa 1997 ; Weiss et Stuker 1998 ; Traverso 2002 ; Graber 2002 ; Singy 2003). Comment peut-on alors expliquer le fait que les intervenants québécois semblent apprécier l'accompagnement réalisé par William auprès des immigrants allophones ? L'une des raisons qui peut expliquer cette situation est que les intervenants et William partagent un but commun, qui est d'aider les personnes immigrantes allophones. De plus, William ne cherche pas à être « en compétition » avec ces intervenants. Il soutient plutôt qu'il travaille lorsque les organismes n'offrent pas de services à ces immigrants, par exemple en dehors de leurs heures d'ouverture. En établissant une relation de collaboration avec les intervenants et les immigrants allophones, William peut donc avoir une influence positive sur leur rapprochement.

Par ailleurs, bien qu'il agisse à titre bénévole, William ne peut se résoudre à refuser d'aider un compatriote qui a besoin de ses services comme interprète. Par conséquent, il ne trace pas de frontière entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle, ce qui peut expliquer qu'il soit fortement sollicité par les nouveaux arrivants allophones africains qui s'établissent à Québec et que l'accompagnement en interprétariat qu'il réalise auprès d'eux peut s'étendre sur une période de temps considérable. En effet, William soutient que « chaque fois qu'ils ont besoin de moi, ils me demandent un service. Chaque fois qu'ils ont, ça peut prendre même des six mois, huit mois, même une année (*rires*).

Donc, ça va en diminuant, mais ça peut prendre beaucoup de temps ». Ce dévouement de William envers ses compatriotes allophones peut paraître intéressant à première vue. Cependant, cette façon de faire soulève aussi certains questionnements, à plusieurs égards. Par exemple, l'accompagnement prolongé en interprétariat peut-il faire en sorte que les immigrants allophones soient dépendants de l'interprète, ce qui pourrait alors retarder leurs actions autonomes dans la société d'accueil ? De plus, cette manière d'agir est susceptible de poser de sérieux problèmes à l'interprète qui devra supporter une pression considérable en raison des attentes que peuvent entretenir les immigrants allophones à son égard. Et si l'interprète n'est pas dans la possibilité de répondre à ces mêmes attentes, des répercussions négatives pourront se faire sentir sur l'accompagnement en interprétariat réalisé. Bien que ces questions soient légitimes, il est aussi essentiel de tenir compte du fait que le dévouement de William peut aussi apporter un sentiment de sécurité aux nouveaux arrivants allophones, sentiment nécessaire à leur intégration dans la société d'accueil.

Ainsi, William essaie de répondre aux nombreuses attentes que ses compatriotes peuvent entretenir envers lui, car

c'est la personne qui me choisit alors je ne veux pas décevoir cette personne. La personne m'a choisi et je suis content de l'aider, parce que moi aussi on m'a aidé et je sais que, combien ça blesse quand on te refuse un service ou une aide. Quand tu as besoin de t'exprimer et que tu manques les mots pour t'exprimer, tu vois carrément que la personne ne t'a pas compris parce que tu ne sais pas t'exprimer, et celui, la personne là ne saura pas, lui il pense, il va partir. Moi je sais combien c'est blessant.

C'est donc dans une perspective d'entraide et de retour des services rendus que William accepte toutes les demandes d'accompagnement en interprétariat qui lui sont adressées. Ce dernier point est important à souligner, puisque William mentionne que c'est entre autres parce qu'il s'est fait aider à son arrivée au Québec et qu'il s'y est bien fait accueillir qu'il cherche à aider en retour ses compatriotes. Nous pouvons donc penser que l'expérience d'immigration au Québec de William lui a permis de développer un sentiment d'appartenance à cette collectivité par l'entremise de l'accueil qui lui a été réservé. Bien que la situation de William soit différente de celle vécue par les personnes allophones qu'il accompagne, en raison de sa maîtrise de la langue française à son arrivée au Québec, nous pouvons supposer que l'interprète médiateur

interculturel peut jouer un certain rôle dans le développement de ce sentiment d'appartenance chez les immigrants allophones de par l'accompagnement qu'il réalise, par le rapprochement qu'il permet entre eux et les membres de la société d'accueil ainsi que par rapport au fait qu'il permet à ces nouveaux arrivants de participer à la collectivité québécoise francophone et donc d'entamer leur processus d'intégration à cette collectivité.

Toutefois, il est essentiel de préciser que la responsabilité de cette tâche n'incombe pas à l'interprète. Bien que celui-ci puisse constituer l'un des moyens permettant d'y parvenir, la société québécoise ne peut se soustraire au rôle prépondérant qu'elle doit assumer lors de l'accueil et de l'accompagnement des immigrants allophones dans la province. À ce sujet, soulignons que les services d'accueil des nouveaux arrivants sont généralement bien développés dans les principales régions d'accueil (Montréal, Québec, Estrie, Outaouais). Par contre, il semble que les services reliés à l'accompagnement de ces personnes fassent défaut, particulièrement dans les régions situées hors de la région métropolitaine de Montréal (Vatz Laaroussi et Corriveau 1999 : 122-123). L'accompagnement « prolongé » en interprétariat réalisé par William auprès des membres de sa communauté d'origine pourrait d'ailleurs s'expliquer par ce manque au niveau des services d'accompagnement, manque qui nécessiterait d'être comblé afin de faciliter et de favoriser l'intégration des immigrants à la société québécoise.

Conclusion

Au Québec, l'importance qui est accordée à la langue française est indéniable. Alors que l'un des enjeux majeurs de la société québécoise concerne la pérennité du fait français dans la province, la venue d'immigrants allophones sur le territoire québécois est vue comme l'un des moyens qui permettra à la province de répondre à cet enjeu. Toutefois, pour les immigrants qui ne peuvent participer de façon autonome à la collectivité québécoise francophone, la présence d'un interprète peut s'avérer nécessaire. Comme nous avons pu le constater avec l'expérience de Manuel et de William, cet interprète peut jouer différents rôles.

Lorsqu'il fait de la traduction entre deux langues, comme c'est le cas de Manuel, l'interprète permet l'établissement d'une communication entre l'intervenant et la personne immigrante allophone. Quand il joue

également le rôle de médiateur interculturel, tel que présenté par l'exemple de William, il peut encourager l'intégration de ces immigrants allophones à la société québécoise, tout en favorisant le rapprochement entre eux et les membres de cette société d'accueil. Effectivement, l'interprète médiateur interculturel, en comprenant et en considérant les cultures de chacun ainsi qu'en contextualisant culturellement les événements qui se présentent à lui, permet la compréhension mutuelle de chacune des personnes qui participe à la situation d'interprétariat, ce qui entraîne leur connaissance effective, voire même leur reconnaissance. De ce fait, en étant reconnues dans leurs similitudes et dans leurs différences, ces personnes pourront parvenir à une adaptation mutuelle, ce qui encouragera alors l'intégration des personnes immigrantes allophones à la société québécoise. Compte tenu de cette incidence favorable possible de l'interprète sur la réalisation de ces processus, ne serait-il pas souhaitable d'arriver à une pleine reconnaissance du rôle de cet acteur social dans cette société d'accueil ?

Références

- Abdallah-Preteceille, Martine et Carmel Camilleri, 1993, « La communication interculturelle ». Dans Claudine Labat et Geneviève Vermès (dir.), *Cultures ouvertes, sociétés interculturelles. Du contact à l'interaction*, vol. 2. Paris, Éditions L'Harmattan : 47-51.
- Bariteau, Claude, 2003, « Langue et dynamiques identitaires au Québec ». Dans Michel Plourde, *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*. Québec, Éditions Fides et Conseil supérieur de la langue française : 357-361.
- Bochner, Stephen, 1981, *The Mediating Person : Bridges Between Cultures*. Cambridge (MA), Schenkman Publishing Company.
- Es Safi, Latifa, 1996, *La médiation interculturelle en matière de santé : une réponse aux problèmes de communication entre patients migrants et personnel soignant ?* Liège, Résonances.
- Garber, Nathan, 2000, « Community Interpretation. A Personal View ». Dans Roda P. Roberts, Silvana E. Carr, Diana Abraham et Aideen Dufour (dir.), *The Critical Link 2 : Interpreters in the Community*. Philadelphie, John Benjamins Publishing Company : 9-20.
- Graber, Myriam, 2002, « Communication interculturelle à l'hôpital : réflexion autour de la médiation ». *Travaux neuchâtelois de linguistique* 36 : 113-122.
- Guilbert, Lucille (dir.), 2004, *Médiations et francophonie interculturelle*. Québec, Les presses de l'Université Laval.
- , 1996, « Réfugiés et société d'accueil : ambiguïtés, ambivalences et adaptation mutuelle ». *Collectif interculturel II (2)* : 75-86.
- Hemlin, Isabelle et Anne-Marie Mesa, 1996, *Des voix pour l'avenir. La banque interrégionale d'interprètes, 1993-1996, bilan d'une expérience réussie*. Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.
- Ladmiral, Jean-René et Edmond Marc Lipiansky, 1989, *La communication interculturelle*. Paris, Armand Colin.
- Mesa, Anne-Marie, 1997, *L'interprète culturel : Un professionnel apprécié. Étude sur les services d'interprétation : le point de vue des clients, des intervenants et des interprètes*. Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2004, *Des valeurs partagées, des intérêts communs*. Québec, Gouvernement du Québec.

- , 2004, *La planification triennale de l'immigration 2005-2007*. Québec, Gouvernement du Québec.
- , 2004, *Portraits statistiques de la population immigrée recensée en 2001 : Québec, régions métropolitaines de recensement et régions administratives*. Québec, Gouvernement du Québec.
- Roberts, Roda P., 1997, « Community Interpreting Today and Tomorrow ». Dans Silvana E. Carr, Roda P. Roberts, Aidenne Dufour et Dini Stein (dir.), *The Critical Link : Interpreters in the Community*, Philadelphie, John Benjamins Publishing Company : 7-26.
- Plourde, Michel (dir.), 2003, *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*. Québec, Éditions Fides et Conseil supérieur de la langue française.
- Singy, Pascal, 2003, « Santé et migration : traduction idéale ou idéal de traduction ? » *La linguistique* 39 (1) : 135-149.
- Six, Jean-François, 1995, *Dynamique de la médiation*. Paris, Desclée de Brouwer.
- , 1990, *Le temps des médiateurs*. Paris, Éditions du Seuil.
- Traverso, Véronique, 2002, « Rencontres interculturelles à l'hôpital : la consultation médicale avec interprète ». *Travaux neuchâtelois de linguistique* 36 : 81-100.
- Vatz Laaroussi, Michèle et Lucie Corriveau (dir.), 1999, « Immigrer en régions ou l'humanisme racisant ». *Collectif interculturel IV* (2) : 119-132.
- Weiss, Regula et Rahel Stuker, 1998, *Interprétariat et médiation culturelle dans le système de soins*. Université de Neuchâtel, Forum suisse pour l'étude des migrations, Rapport de recherche n° 11.

